



St-U spécial du 17 avril 2023

AVIS PUBLIC

Nettoyage du réservoir d'eau potable & Rinçage du réseau de distribution

Dans le cadre des opérations saisonnières d'entretien du réseau d'aqueduc, le nettoyage du réservoir et le rinçage du réseau sont prévus au cours de la période suivante :

Du lundi 24 avril au vendredi 26 mai 2023

Une baisse de pression dans le réseau est possible dans certains secteurs ainsi que la présence d'eau brouillée. Nous vous demandons de laisser couler l'eau du robinet avant de la consommer et de faire vos lessives.

Merci de votre habituelle collaboration!

Ces dates peuvent changer. S'il y a lieu, la population en sera alors informée.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE

APPEL D'OFFRES LOCAL AU PLUS OFFRANT – no. 2023-01
Vente d'un terrain vacant pour projet de développement domiciliaire

La Municipalité de Saint-Ubalde est propriétaire d'un immeuble, le Parc Prévert, autrefois connu comme étant composés des lots numéros 5 389 156, 5 389 445, 5 389 446 et 5 389 447 du Cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Portneuf (ci-après l'«immeuble»). La Municipalité a décidé de procéder à une opération cadastrale aux fins de lotir ledit terrain, tel qu'il appert de la résolution 2023-03-99 et du plan préliminaire de lotissement préparé par Frédéric Matte, arpenteur-géomètre, annexé aux présentes, dont les numéros de lots officiels restent à déterminer. Le **lot « A »** a une superficie approximative de 45 083,8 m² et est composé des immeubles autrefois connus comme étant le lot 5 389 447, une partie du lot 5 389 446, une partie du lot 5 389 445 et une partie du lot 5 389 156 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Portneuf. À noter que ledit lot est sujet à une servitude de passage à être déterminée tel qu'il appert du plan de lotissement annexé aux présentes. Le **lot « B »** a une superficie approximative de 24 610,4 m² et est composé du résidu du lot 5 389 445 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Portneuf. L'opération cadastrale a pour objectif de rendre le projet plus accessible aux promoteurs immobiliers et permettre d'avoir une plus grande diversité de projets de développement domiciliaire. Comme il s'agit d'un plan préliminaire, il peut être sujet à quelques modifications ou précisions s'il y a lieu. Dès que le plan définitif sera accessible, il pourra être transmis sur demande écrite à l'adresse courriel dg@saintubalde.com

La Municipalité porte à l'attention des acquéreurs potentiels que l'immeuble a fait l'objet d'une étude de caractérisation écologique et de sensibilité du cours d'eau par Groupe Synergis en date du 3 décembre 2020, d'une étude de caractérisation des sols par Consultant S.B. en date du 11 décembre 2020 et d'une étude géotechnique par Services EXP inc. en date du 16 février 2021 qui peuvent être consultées sur demande. De plus, la Municipalité de Saint-Ubalde informe, par les présentes, qu'en raison des implications relatives à l'implantation d'un réseau d'égout municipal (suivant une étude de capacité résiduelle et mesures compensatoires, frais additionnels de construction), les terrains prévus doivent être munis d'installations septiques individuelles ou faire l'objet d'un système commun de traitement des eaux usées mis en place par les acquéreurs potentiels. Les eaux de ruissellement devront être acheminées vers le cours d'eau existant à l'arrière du développement par des fossés de drainage. Sous toutes réserves, les immeubles ci-devant décrits peuvent, en partie, faire l'objet d'un raccordement au réseau d'égout municipal le tout étant sujet à la confirmation du directeur des travaux publics.

De plus, la Municipalité informe les acquéreurs potentiels qu'il est fortement recommandé, avant de présenter un projet de développement domiciliaire, de vérifier les grilles d'usages et de spécifications desdites zones, les normes relatives aux superficies minimales de lotissement des terrains et des rues, les normes relatives aux bâtiments principaux, les normes d'aménagement du terrain et des bâtiments accessoires de même que le plan d'urbanisme relativement à l'affectation résidentielle de faible densité.

Les acquéreurs potentiels sont libres de présenter une soumission à l'égard de l'un et / ou de l'autre des lots, le tout à leur convenance. Aucune mise à prix n'a été établie et la Municipalité ne s'engage à accepter ni l'offre ayant le prix le plus élevé ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans encourir aucune obligation envers le ou les soumissions. Le tout étant à la discrétion de la Municipalité en considération des projets de développement domiciliaire présentés.

En raison de sa nature, la vente dudit immeuble n'est pas assujettie aux formalismes de mise en concurrence incombant aux municipalités établies aux articles 935 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. 27.1) (ci-après le «Code municipal»). Ainsi, la Municipalité de Saint-Ubalde choisit de vendre l'immeuble sur appel d'offres local à un acquéreur en respectant les conditions découlant de l'article 6.1 du *Code municipal du Québec*.

Toute question doit être formulée par écrit et transmise à Madame Julie Francoeur, directrice générale et greffière-trésorière par courriel au dg@saintubalde.com

CONDITIONS :

- QUE la présente vente est faite sans aucune garantie aux risques et périls de l'acquéreur;
- QUE tous les frais légaux, d'arpentage (autre que le plan de lotissement), de description technique et de notariat requis par l'acquéreur seront à ses frais. De plus, l'acquéreur s'engage à signer l'acte de vente chez le notaire à son choix et à payer la balance due (moins le dépôt) et les taxes de vente (TPS / TVQ) au plus tard soixante (60) jours de l'acceptation de l'offre par le conseil municipal;
- QUE l'acquéreur s'engage à faire les infrastructures nécessaires pour le projet de développement domiciliaire et ce, dans les trois (3) premières années suivant la date de signature du contrat de vente et de remettre le tout à la Municipalité après vérification et acceptation des travaux pour la valeur de un dollars (1,00 \$);
- QU'une clause résolutoire sera contenue à l'acte de vente décrétant que l'acquéreur sera en défaut d'exécuter ses obligations si les travaux pour ériger les infrastructures n'ont pas débutés dans les trois (3) premières années suivant la date de signature du contrat de vente, l'acquéreur reconnaît que la Municipalité pourra exercer son droit de procéder à la résolution de la vente;
- QUE le montant payé à titre de cautionnement ne sera pas remboursé si l'acquéreur fait défaut de se conformer aux clauses de paiement ci-devant décrites ou à toutes les autres clauses mentionnées au présent appel d'offres et la Municipalité pourra, dès la constatation de son défaut, remettre l'immeuble en vente;
- QU'en sus du formulaire intitulé « Bordereau de soumission – offre de prix » dûment complété et signé, l'enveloppe devra contenir : une traite bancaire, ou toute autre forme d'acompte légalement reconnue, dont le montant équivaut à dit pourcent (10%) du prix de vente offert à la Municipalité plus le total des taxes applicables. Si l'offrant fait une offre multiple, le montant de la caution doit être calculé seulement à partir de son offre la plus élevée;
- QUE seuls les soumissionnaires retenus seront convoqués pour venir présenter leur projet de développement domiciliaire au comité de sélection.

Les personnes intéressées doivent présenter leur soumission dûment complétée sur le formulaire préparé par la Municipalité sous enveloppe scellée, cachetée et clairement identifiée portant le mention « **APPEL D'OFFRES no. 2023-01 – Vente des lots A (lots 5 389 447, Ptie 5 389 446, Ptie 5 389 445 et Ptie 5 389 156) et B (lot Pie 5 389 156)** » au plus tard le **15 mai 2023 à 10h00**.

Les soumissions pourront être déposées en mains propres ou par messagerie recommandée à l'adresse suivante, savoir :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE

À l'attention de la directrice générale et greffière-trésorière

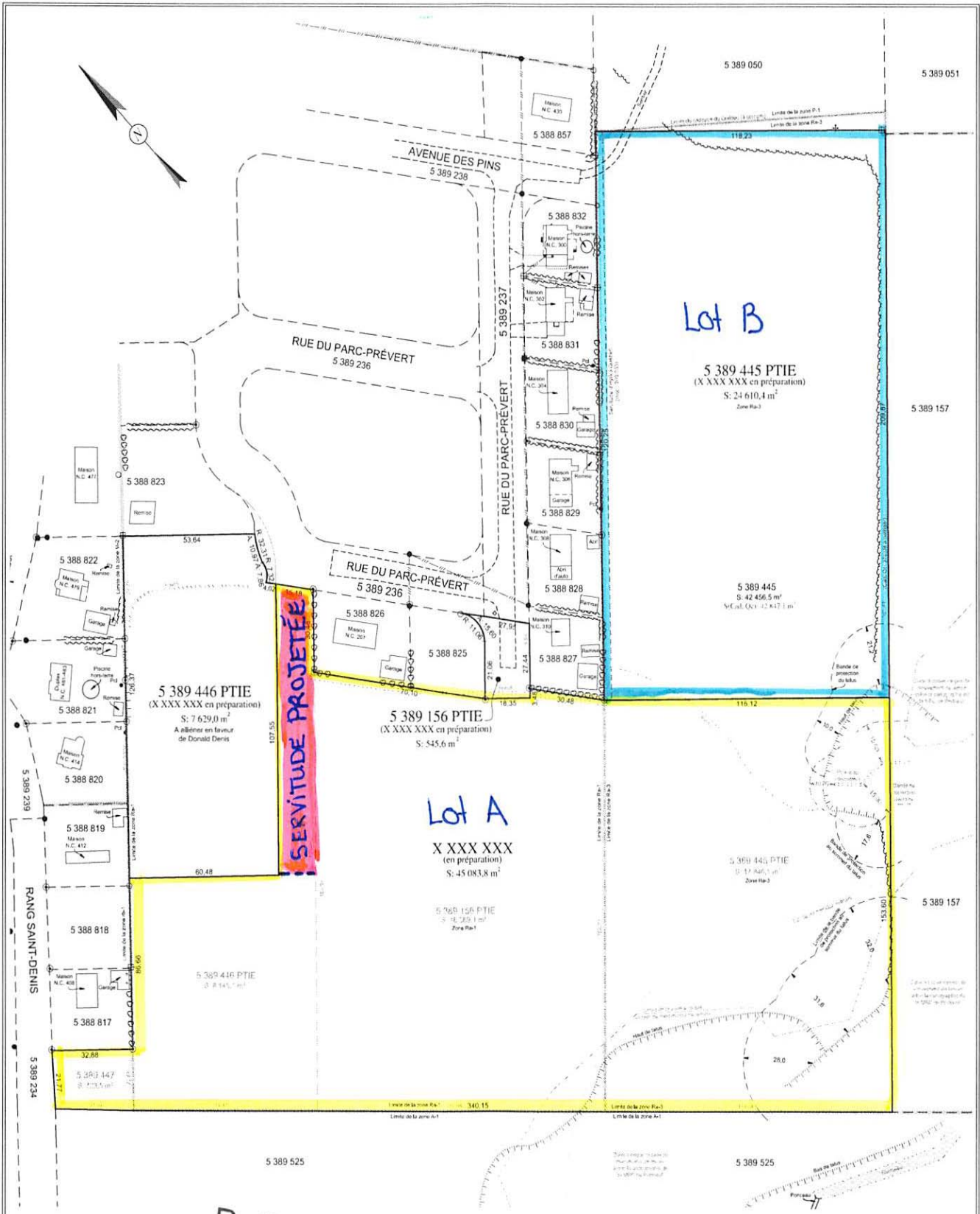
Offre d'achat – Appel d'offres local no. 2023-01

427-B, Boulevard Chabot

Saint-Ubalde (Québec) G0A 4L0

L'ouverture des soumissions se fera immédiatement après l'expiration du délai, soit le **lundi 15 mai 2023 à 10h01**.

Le présent avis complet peut être consulté sur le site internet de la Municipalité incluant le formulaire intitulé « Bordereau de soumission – offre de prix » requis pour faire une offre.



PROJET DE LOTISSEMENT

LOTIS: 5 389 156, 5 389 445, 5 389 446 et 5 389 447
 CADASTRE: du Québec
 (CIRCOSCRIPTION FONCIÈRE: Portneuf
 MRC: Portneuf
 MUNICIPALITÉ: Saint-Ubalde
 ZONE: Ra-1 et Ra-3

REQUÉRANT:
 Julie Francoeur
 (Municipalité de Saint-Ubalde)
 PROPRIÉTAIRE(S):
 Municipalité de Saint-Ubalde
 Verte (24 013 805)

Date du plan: 3 avril 2017
 Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres
 Mesures des bâtiments et/ou de leurs marges de recul avec les limites du bien-fonds prises sur:

DRESSÉ À ST-MARC-DES-CARRIÈRES LE 30 Mars 2023
 PAR: FRÉDÉRIC MATTE arpenteur-geometre
 MINUTE: DOSSIER N° 18248
 PLAN: 21_0248PR
 ÉCHELLE: 1: 1000

VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL
 ÉLÉVÉ LE: [] PAR: []
 arpenteur-geometre

LEGENDE

- Piquet rectangle
- Type de lot existant
- ⊙ Repère cadastre
- ▭ Bâtiment
- Puits
- Bornes/contour
- Fil électrique
- Haie
- Clôture

CHAMPAGNE ET MATTE
 ARPENTEURS/GÉOMÈTRES
 418 268-5669 • ARPENTAGINC.COM